

## LE CHANGEMENT AGRICOLE Transformations culturelles et innovation (XII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)

Jean-Marc MORICEAU\*

**C**HERCHER LE CHANGEMENT à la campagne convie à une réorientation. Quand il considère le monde rural, l'historien est enclin à souligner la lenteur des transformations. La « routine » paysanne, les « contraintes » collectives, l'isolement culturel..., les facteurs ne manquent pas pour appuyer une vision des choses qui repose sur le décalage avec la ville et la résistance des pratiques réelles aux innovations. S'il est un lieu où le concept de révolution a dû faire l'objet d'une révision sévère, n'est-ce point l'agriculture, territoire favori de l'« histoire immobile » ?

Une conception aussi classique n'est pas à l'abri des critiques ni des révisions. La routine paysanne n'a jamais été qu'un écran de fumée ; on commence à en saisir les capacités d'évolution. D'autre part, la conception linéaire du temps propre à l'histoire rurale étouffe la singularité des mutations. On accordera volontiers qu'elle est restée largement tributaire de la démarche structuraliste de l'histoire quantitative, qui a longtemps privilégié les régularités. Emboîtant le pas, ethnologues et anthropologues ont souligné à l'envi les permanences alors que les historiens valorisaient les continuités avant les mutations spectaculaires, postérieures, pour l'essentiel, à 1850 : à force de relativiser les mutations anciennes, on en est venu à gommer le changement.

Peut-être est-ce dû au mouvement même de la recherche historique qui, en s'écartant du politique et de l'événementiel, a préféré dégager le fonctionnement « traditionnel » des sociétés rurales préindustrielles à partir d'un tableau d'ensemble, construit en référence aux bouleversements récents. Le retard tient aussi à une vision chronologique souvent restreinte. Bornées par les frontières académiques qui cantonnent la réflexion, les travaux et les échanges scientifiques, les études rurales se définissent d'abord en fonction des grandes périodes historiques. C'est à tâtons qu'on s'aventure à étendre ses investigations en amont ou en aval : embrasser la totalité du champ temporel de sa spécialité est déjà si délicat ! Rompre ces cloisonnements, d'un commun accord, est pourtant indispensable pour saisir la relativité des

---

\*Université de Caen, UFR d'histoire, Esplanade de la Paix, 14032 CAEN cedex.

évolutions. Les difficultés résultent enfin d'une distorsion de la documentation en matière d'histoire économique où les grandes séries nationales, liées aux enquêtes des administrations centrales, ne remontent guère en-deçà du XIX<sup>e</sup> siècle. Comme en démographie historique, l'historien des périodes antérieures, dépourvu de bilans détaillés et à large échelle, doit constituer lui-même ses séries et établir des comparaisons en restreignant son aire d'observation.

La recherche des mutations de l'agriculture préindustrielle engage à distinguer l'innovation du changement. S'il est délicat d'en proposer des définitions spécifiques — la question mériterait à elle seule une réflexion collective —, on admettra à titre d'hypothèse que l'innovation est davantage individualisée et délibérée alors que le changement ressort du collectif et de la contamination. La première marque une rupture volontaire avec les usages, manifestée par l'adoption de procédés ou d'objets nouveaux : elle s'interprétera généralement dans le sens d'une croissance ou d'un progrès technique, même si l'inverse n'est pas à exclure. Le second occupe un champ plus étendu : il répond à des facteurs exogènes, liés à la fiscalité, à la démographie, à l'économie générale, à l'histoire culturelle ; il peut traduire une inflexion dans l'action et les comportements sans souci systématique de singularité. Dans cette perspective, le changement est davantage subi que promu et, à la limite, peu visible, lent et sans orientation univoque. Mais d'autre part, l'innovation est occultée lorsqu'elle vient à contre-courant du mouvement des idées et, *a contrario*, artificiellement valorisée lorsqu'elle s'accorde avec lui. Il est clair que très longtemps les sociétés rurales ont été beaucoup plus perméables au changement qu'à l'innovation, jugée dangereuse et perturbatrice des équilibres en place : il serait intéressant de mesurer jusqu'à quand la connotation a été négative.

L'analyse suppose ensuite la prise en compte d'objets significatifs que l'historien, et l'archéologue, sont à même de recenser. Encore faut-il que l'inventaire s'appuie sur des séries longues et qu'il donne lieu à un croisement de perspectives entre qualitatif et quantitatif. Dans cette investigation, l'historien dispose d'un objectif de choix : l'exploitation agricole. Parmi les nombreux types de documents qu'on s'attend à rencontrer dans ses bagages, retenons-en deux, dont les vertus sont loin d'avoir été épuisées :

1. Les baux ruraux, qui fixent des normes culturelles tout en réagissant aux changements éventuels des usages d'exploitation ;
2. Les inventaires mobiliers, qui dressent un état de l'équipement domestique et professionnel à un moment donné et éclairent les pratiques culturelles effectives.

Abondantes depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, ces sources ne sont point inconnues pour les derniers siècles médiévaux. À partir du XIII<sup>e</sup> siècle — et de la fin du XII<sup>e</sup>, dans quelques cas favorisés, comme la Catalogne ou la Normandie<sup>1</sup> —

---

1. En Catalogne, les archives patrimoniales se prêtent à une étude de l'évolution rurale que poursuit le groupe d'histoire rurale de l'université de Gérone entre le XI<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle (Institut de Llengua i Cultura Catalana, secció de Historia « Jaime Vicens Vives »). Pour la

on les voit apparaître, sous une forme certes préclassique. Mais on peut ouvrir alors des séries documentaires homogènes, qui autorisent des comparaisons. D'autre part, inventaires et baux ruraux demeurent sous-utilisés pour l'époque contemporaine : c'est là le sort assez commun de la documentation notariale ou privée, une fois venu le temps des archives statistiques.

\*

#### LE CHANGEMENT A L'INITIATIVE DES PROPRIETAIRES ? LES BAUX

Jusqu'ici, les baux ruraux ont fait l'objet de deux types de traitements : soit une utilisation statique, dans le cadre de tableaux descriptifs ou de « modèles » régionaux qui ont fourni les morceaux de choix des grandes monographies ; soit une utilisation dynamique, attentive à l'évolution de la rente foncière, pour mesurer, au prix de traitements statistiques élaborés, production et productivité<sup>2</sup>. Dans cette dernière voie, qui écartait les baux à métayage, faute d'indication sur le montant du loyer, se sont engagées des enquêtes collectives, à l'échelle internationale, pour préciser les modalités et les rythmes de la croissance agricole à l'époque préindustrielle. Mais quels que soient le moment et l'orientation de la recherche historique, les baux ont servi à mesurer davantage les permanences que les mutations : selon la perspective adoptée, on insistait sur le conservatisme culturel et la faiblesse des changements ou sur l'absence de décollage économique.

Le dossier est pourtant loin d'avoir été épuisé. En rassemblant un corpus sur le très long terme et en procédant à un examen spécifique, on mettra en valeur les contrastes et les inflexions. Tout en étant conscient des décalages inhérents entre l'apparition ou la modification de certaines clauses et la réalité effective des pratiques qu'elles signalent, le chercheur y trouve l'indication, autrement importante, de la diffusion du changement.

#### Changements structurels

##### *Fermage ou métayage*

À l'intérieur d'une même aire géographique, les conditions de faire-valoir ne sont point restées fixes. L'apparition des baux de location signale le passage du faire-valoir direct au fermage ou au métayage. Le fait est particulièrement significatif dans les baux domaniaux qui comprennent terres et bâtiments. En ce sens, fermage et métayage supposent la mise en location d'une « ferme » (« grange » à l'époque médiévale) ou d'une « métairie », c'est-à-dire, dans les deux cas, une exploitation indépendante,

---

France du nord, on trouvera deux exemples de contrats du XII<sup>e</sup> siècle, « Fermage et métayage... », *infra*, p. 156-157.

2. *Problèmes agraires*, 1979 ; GOY et LE ROY LADURIE, 1982 ; HOFFMAN, 1991.

avec son siège, ses terres labourables, ses pâturages. De simples marchés de terre faisaient l'objet de contrats analogues, en nombre très supérieur. Mais en raison de leurs dimensions restreintes et de leur signification souvent marginale, ils offrent moins de prises à une étude des transformations agraires. Nous ne retiendrons donc ici que les baux de domaines ruraux.

Encore doit-on s'entendre sur le type d'amodiation, la nature de la redevance (souvent composite) et les apports respectifs des parties. Quelle est la part du propriétaire dans la mise en valeur ? simple apport du foncier ? ou engagement dans la fourniture du capital d'exploitation ? Du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, les locataires sont souvent incapables d'apporter la totalité du train de culture et des avances pour des exploitations de taille très supérieure à leurs biens personnels. La remarque vaut alors autant pour le fermage que pour le métayage : dans les baux, l'insertion de compléments de cheptel avancés par le bailleur traduit le décalage entre la capacité des locataires, issus pourtant de l'aristocratie paysanne, et les besoins intrinsèques de l'exploitation. L'essor du faire-valoir indirect supposait une association et un rééquilibrage des capitaux, propice à une accumulation plus rapide au profit des deux parties.

Au départ, en apportant la moitié du train de culture, le métayer pouvait disposer d'une richesse mobilière supérieure à celle du fermier. Pourtant, très généralement, le second parvint à s'affranchir de toute aide du propriétaire alors que le premier lui dut toujours davantage. À l'enrichissement des fermiers correspond, au cours de l'époque moderne, l'appauvrissement des métayers. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, éclate l'inégalité de statut. Seuls des fermiers reçoivent de « l'honnête personne » ou de l'« honorable homme » et un juriste comme Charles Loyseau, bien au fait de ces réalités depuis son observatoire du Dunois, plaçait juste après les marchands des villes et avant les « praticiens de robe courte », les « laboureurs, c'est-à-dire, ceux qui ont vacation ordinaire de labourer pour autrui comme fermiers »<sup>3</sup>. En 1695, dans le tarif de la première capitation, les gros fermiers sont rangés dans la 15<sup>e</sup> classe, tout à côté des gentilshommes « possédant fiefs et châteaux » et des « bourgeois des petites villes vivant de leurs rentes »<sup>4</sup>. Dans ces distinctions, nulle place pour les métayers.

Voilà un processus contradictoire, dont il y aurait grand profit à marquer les étapes, les modalités et les inflexions. À partir d'une époque variable, les deux formes d'amodiation prennent une signification divergente pour les exploitants. La métairie fournit le cadre de référence de la concentration agraire, sous la houlette des propriétaires. Pour la ferme, le processus va au-delà, dans la mesure où le rassemblement cultural mené par les locataires s'effectue à une plus vaste échelle grâce aux cumuls de baux. En pays de métayage, le bail devient la condition d'accès à l'autonomie culturelle grâce à l'octroi d'un cheptel de trait que le locataire ne possède pas — ou a perdu :

---

3. LOYSEAU, Charles, *Traité des ordres*, Paris, 1620, chap. VIII, p. 138.

4. Ceux dont les baux excèdent 3 000 livres, BLUCHE, François et SOLNON, Jean-François, *La véritable hiérarchie sociale de l'ancienne France. Le tarif de la première capitation (1695)*, Genève, Droz, 1983, p. 99-114.

au XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est pour pallier l'insuffisance des capitaux au sein de la paysannerie bretonne que la petite noblesse maintient des contrats à moitié fruits<sup>5</sup>. Chez l'exploitant, l'attirail de culture ne suffit pas : aussi multiplie-t-il les locations de cheptel, situation courante en haute Normandie dès le XV<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. Dans certaines régions, comme la Gâtine poitevine ou la basse Auvergne, arrive bientôt un moment où le métayage est régulièrement associé à un bail à cheptel : alors les locataires, « pauvres diables impécunieux », perdent toute initiative dans l'utilisation des animaux, lors des charrois en particulier<sup>7</sup>. À la limite, la généralisation du bail à mi-fruits sanctionne la prolétarisation, si sensible chez ces métayers du Bourbonnais ou du bas Quercy qui n'ont plus, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, ni avances, ni bétail, ni logement. La nécessité de pourvoir à la quasi-totalité des investissements avait conduit les propriétaires à accroître leur participations.

Pour le fermage, il en va tout autrement. Là, le preneur dispose au préalable de l'essentiel du cheptel et il arrive même qu'il en confie à bail à de petits laboureurs. Avec des partenaires dotés d'une partie du capital agricole et bientôt concurrents, les propriétaires abandonnent les baux à métairie : alors qu'il était attesté depuis au moins le XI<sup>e</sup> siècle, le métayage normand fait place au fermage au XVI<sup>e</sup> siècle, et les loyers en nature sont convertis en argent<sup>8</sup>. Le fermage représente alors l'étape initiale — une étape décisive il est vrai — du capitalisme agricole. Il faut une crise grave, comme en Anjou au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, pour que les faillites de fermiers entraînent un retour temporaire au métayage<sup>10</sup>.

#### *Les variations de modes de culture*

Dans cette perspective, l'évolution de la rente foncière ne doit pas oblitérer des changements structurels. Comment s'est installé le régime du bail à court terme ? Les exemples connus en France du nord mettent en relief l'antériorité des baux de droits seigneuriaux sur ceux des domaines fonciers : simple déformation archivistique due aux sources ecclésiastiques ? La question des biais documentaires gêne toute recherche de la genèse des modes de faire-valoir, notamment entre le IX<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècles, alors que fermage et métayage donnaient lieu à des accords verbaux ou à des actes brefs détruits dès qu'ils n'avaient plus d'utilité. À la différence des contrats à long terme, de type emphytéotique, et, bien évidemment, des concessions perpétuelles, les contrats agraires à court terme ne menaçaient pas la propriété éminente des bailleurs : de la Normandie au Latium, les cartulaires

---

5. NASSIET, 1993.

6. BEAUREPAIRE, 1865, p. 22-25.

7. MERLE, 1958, p. 90 et p. 116-119 ; POITRINEAU, 1965, p. 172-173.

8. LEGUAI, 1969, p. 409 ; LATOUCHE, 1923, p. 108.

9. DELISLE, 1851, p. 50-51 ; BEAUREPAIRE, 1865, p. 30-32.

10. MICHEL, « Quelques données sur le mouvement de la rente foncière en Anjou, du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle à la Révolution », in GOY et LE ROY LADURIE, 1982, p. 619.

ne les enregistrent qu'exceptionnellement<sup>11</sup>. Pour les simples baux à cheptel, le non-recours à l'écrit était encore plus général<sup>12</sup>.

À cet égard, les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles instaurent un changement<sup>13</sup>. Alors, le preneur à bail n'est pas nécessairement l'exploitant du sol mais un simple intermédiaire — administrateur, marchand ou ecclésiastique. Quand et comment est-on passé à l'affermage général en faveur d'un cultivateur ? A-t-on utilisé des serfs, ministériaux déjà liés à la gestion domaniale, ou des hommes nouveaux, issus de la *yeomanry* locale ? Le choix initial de la formule locative n'est sans doute pas indifférent aux structures sociales établies sur place. Métayage ou fermage ? Dans le premier cas, qu'il faudra bien localiser et examiner avec précision, s'agit-il toujours d'un bail à mi-fruits ou de formules plus légères pour l'exploitant, comme le bail à tiers-fruits, le « tierçage » ? On sait que dans les régions de l'Ouest, le terme de « métairie » n'est plus associé au métayage depuis le XIV<sup>e</sup> siècle au moins<sup>14</sup>. À l'époque moderne, la dissociation s'est répandue. Doit-on y voir un archaïsme et, auquel cas, comment dater et expliquer son apparition ?

Reste-t-on à l'intérieur du fermage qu'on s'interrogera sur le passage du loyer en nature ( bail « à moisson de grains ») au fermage en argent (bail « à titre de ferme et prix d'argent »). En ce domaine, le processus n'est ni linéaire ni homogène. Le début du XIV<sup>e</sup> siècle marque, dans certaines régions ouvertes sur les marchés, une première vague de conversions. La reconstruction agraire qui suit les guerres du XV<sup>e</sup> siècle s'accompagne d'un retour au fermage en nature. Les dévastations liées aux guerres de Religion font le succès du métayage quand les fermiers sont abattus. La crise du XVII<sup>e</sup> siècle incline les propriétaires à monétariser leurs loyers pour faire retomber sur l'exploitant le prix fort de la conjoncture. L'introduction d'un troisième terme de paiement dans les contrats qui n'en comportaient que deux, est-elle née de la mauvaise conjoncture des prix agricoles ? On attend sur ce chapitre une analyse détaillée, suivant les lieux et les moments.

D'autres logiques de transformation ne sont point à écarter. Dans les régions pauvres, comme la Montagne limousine, la substitution du fermage en nature au métayage ne fait que traduire une simplification de gestion de la part de propriétaires mieux protégés après l'arpentage de leurs domaines, mais toujours aussi exigeants en services<sup>15</sup>. En Forez, le bail à moitié fruits —

11. Le *Livre des jurés de l'abbaye de Saint-Ouen*, à Rouen, évoque des terres à ferme tenues sans lettres, DELISLE, 1851 p. 55 ; dans le *Liber Largitorius*, qui offre la source la plus riche des contrats agraires pour le Latium, les concessions à cens représentent 90 % des *livelli* (TOUBERT, 1973, p. 529-531). Sur cette question, cf. Mathieu ARNOUX et Ghislain BRUNEL, « Réflexions sur les sources médiévales... », *supra*, p. 15 et p. 23.

12. Seuls des témoignages indirects peuvent alors être invoqués, cf. FOURNIAL, 1976, p. 36, qui, au sujet des locations de cheptel en Forez, cite un document judiciaire antérieur à 1049. Il faut disposer d'une bonne connaissance des réalités locales pour déceler les traces fugitives de ce type de contrats.

13. Nullement général : au XVI<sup>e</sup> siècle encore, certains baux à domaine congéable font l'objet de simples accords verbaux en basse Bretagne (LE GOFF, 1989, p. 156).

14. En 1354, sur 12 de ses métairies, le comte de Vendôme n'en baille que 4 à moitié ; les autres sont louées à ferme (BARTHELEMY, 1993, p. 932-933).

15. En particulier au XVIII<sup>e</sup> siècle (LEMAITRE, 1978, p. 192-193).

le « grangeage » — devient même l'instrument d'un blocage lorsque les bourgeois abandonnent le fermage en fractionnant les domaines acquis sur la noblesse à partir des années 1750 ; la structure de l'exploitation bride alors toute initiative<sup>16</sup>. Dans les régions riches, les processus varient selon les parties en présence : autour de Toulouse, le faire-valoir direct par « maîtres-valets » progresse passé 1730 alors qu'il disparaît autour de Paris<sup>17</sup>. Mais ici, le fermage en nature, assez usité jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, peut n'être qu'un simple artifice comptable. Il importe alors de vérifier la réalité du mode de règlement dont la souplesse apparaît parfois dans le détail des stipulations locatives (modalités optionnelles au profit du bailleur).

Dans cet examen, les clauses de règlement des baux gagneront à être lues attentivement. Les livraisons arrivaient-elles directement au grenier du bailleur ? Ne partaient-elles pas sur le marché voisin pour faire l'objet d'une vente au meilleur cours dont seul le produit, net de tous frais, rejoignait les coffres du propriétaire ? En pays d'agriculture commerciale, la question revêt une importance extrême. Faute d'indication dans les contrats, les documents complémentaires, comme les arrêtés de compte, fourniront quelques éclaircissements. Ces garanties prises, on ne peut contester que la monétarisation des loyers signale une pénétration décisive dans l'économie de marché. Il sera utile de marquer les points d'inflexion : à quel moment la part majoritaire de la redevance est-elle exprimée en espèces ? à partir de quand le changement observé n'est-il plus remis en cause ? comment s'effectue la conversion des redevances complémentaires restées en nature ?

#### *Les rapports entre bailleurs et preneurs*

Qu'il s'agisse du fermage ou du métayage, avec toute la diversité des situations intermédiaires, la question de la répartition du capital de culture nous retiendra alors. Les séries de baux ne permettent pas de mesurer à elles seules les étapes de la concentration des exploitations. Elles signalent néanmoins la phase préliminaire, marquée par l'association de deux ou trois ménages d'exploitants pour la mise en valeur des grands domaines comme ce fut le cas en Île-de-France au XVI<sup>e</sup> siècle et au début du XVII<sup>e</sup>. La fin de la pratique de la division des baux suggère l'entrée dans une phase d'accumulation propice aux initiatives des exploitants, en matière commerciale ou agronomique. Dans certaines régions de grande culture, une étape suivante a été franchie quand, dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, les cumuls de baux, opérés à l'échelle de fermes entières, se sont multipliés<sup>18</sup>. D'autre part, les retournements conjoncturels remettent en cause les équilibres respectifs. Les crises majeures, liées aux opérations militaires, nécessitent un partage des tâches pour reconstituer les capitaux. Au lendemain des guerres de Religion, certains fermiers se chargèrent de la

---

16. GARNIER, 1982, p. 367-368 et 378.

17. FRECHE, 1974, p. 246-249 et p. 345-351; MORICEAU, 1994.

18. MORICEAU, 1994 (a), p. 628-641.

reconstruction des granges moyennant un allongement des baux. En Alsace, après la guerre de Trente Ans, ce furent les propriétaires qui durent avancer argent et semences<sup>19</sup>. Les relations entre le capital foncier et le capital d'exploitation ne sont donc pas restées statiques.

La durée des baux en offre une preuve nouvelle. Analysés dans le long terme, les actes locatifs soulignent les rapports de force entre les deux parties. La sécurité d'exploitation et la perspective d'améliorations culturales allaient dans le sens de l'allongement des contrats. Avec modestie, les pratiques en ouvrirent la voie dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle : dans les métairies de Combraille, la durée moyenne des baux double après 1763 ; autour d'Ussel, elle est de 8 ou 9 ans alors qu'elle n'était que de 6 à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle ; en Forez, les contrats de métayage, qui conservent la faveur de la bourgeoisie, sont conclus de plus en plus pour 6 ans, voire pour 9 ans dans les années 1750<sup>20</sup>. Dans le cadre du fermage familial, ces pratiques se donnèrent libre cours. Ainsi en fut-il dans le Bassin parisien dès l'extrême fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsque les enfants obtinrent de leurs parents des baux à 12 ou 15 ans. Qu'arrive le XIX<sup>e</sup> siècle et la durée traditionnelle en vient à doubler voire à tripler<sup>21</sup>.

Les normes atteintes à l'époque moderne, liées à des raisons juridiques (défense de la propriété) ou agricoles (respect de l'assolement) ont connu des variations conjoncturelles. Les contrats courts (moins de 9 ans) abondaient aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. La reconstruction qui a suivi la guerre de Cent Ans a allongé les temps d'exploitation<sup>22</sup>. Baux à long terme et baux emphytéotiques se multiplièrent : l'insécurité économique et la rareté de la demande engageaient les propriétaires à favoriser les candidats qui allaient assurer la remise en valeur. Ces derniers entendaient garantir leur avenir familial ; en Verdunois comme en Île-de-France, ils obtinrent des baux à plusieurs « vies »<sup>23</sup>. Le retour à la normale et la concurrence accrue entre fermiers firent retomber la norme à 9 ans, une norme sur laquelle on ne reviendrait plus qu'en temps de crise, ainsi au début du XVIII<sup>e</sup> siècle : la réduction des baux (avec la clause des « 3, 6, 9 ans ») traduit alors une époque d'incertitudes, alors que les fermiers font faillite partout. En fait, tout dépendait du rapport de forces entre chacune des parties et des marges de négociation possibles selon la conjoncture des prix : diminuer le temps de bail ménageait la possibilité de révisions rapides du fermage, favorables à l'exploitant en période de baisse, et au bailleur en période de hausse.

On conviendra que le temps d'occupation doit tenir compte justement de l'importance des reconductions et des ruptures. En calculant par périodes décennales la durée locative moyenne, on obtiendra un indicateur de la ro-

19. BOEHLER, LERCH, VOGT, 1983, p. 180.

20. PERRONIN, 1984, p. 368 ; LEMAITRE, 1978, p. 193 ; GARNIER, 1982, p. 351.

21. Ainsi à Villiers-le-Sec (Val-d'Oise, ar. Montmorency, c. Luzarches) où Pierre Mignan donne à son fils Stanislas une ferme pour 15 ans en 1800 et une seconde pour 21 ans en 1806 (Arch. dép. Val-d'Oise, 8 J Mignan, baux du 21 pluviôse an VIII et du 29 pluviôse an XII). Pour un exemple de ces pratiques, cf. *infra*, « Fermage et métayage », texte n° 9, p. 179.

22. De 6 à 36 ans pour les corps de ferme en Île-de-France, MORICEAU, 1994 (a), p. 98-100.

23. GIRARDOT, 1992, p. 738.

tation des preneurs. L'analyse économique dans le cadre d'une série documentaire appelle alors l'étude sociale du milieu des exploitants.

### *Les changements de production*

Tout aussi significative est la composition du loyer ou des redevances annexes en nature. Quand bien même ils répondaient d'abord aux exigences du propriétaire, il reste clair que les fermages étaient liés étroitement au type de culture pratiqué sur l'exploitation. En exigeant une « moisson » de grains de « deux parts blés » et « une part avoine », les bailleurs médiévaux ne faisaient que prélever une redevance sélective en pays d'assolement triennal. L'évolution de la demande en grains suivit-elle les orientations culturelles ou la précéda-t-elle ? La question se pose quand on observe le déclin progressif de l'avoine et du méteil au profit du froment, dans les redevances du Bassin parisien. Vers 1730, quand les grands propriétaires du Lauragais entendent promouvoir leurs exportations de blé, ils imposent dans les baux des surfaces maximales pour le maïs, simple culture vivrière qui, jusque-là, sollicitait trop le travail et les engrais des exploitants : la multiplication de ces quotas dans les contrats de métayage marque alors un coup d'arrêt à la diffusion de la plante américaine<sup>24</sup>. Dans les régions d'économie pastorale, les baux traduisent aussi les orientations productives. Parmi les « accensements » d'alpages passés dans le Beaufortin en 1646-1647, ceux qui concernent les grands pâturages comportent désormais un loyer en gruyère. En dehors des baux, la première mention de « grevire » retrouvée ne date que de 1638. En moins d'une décennie, la fabrication nouvelle entrait donc dans les rapports courants entre alpagistes et fermiers<sup>25</sup>.

Les dates d'entrée en jouissance dépendaient du système de culture. C'est en les examinant que Louis Merle est parvenu à délimiter avec précision l'aire du seigle, qui correspondait au pays de Gâtine, et celle du froment, qui régnait en maître dans les plaines plus fertiles du Poitou : dans la première, le départ des baux était fixé à la Saint-Michel (29 septembre), c'est-à-dire au lendemain des semailles de seigle, qui étaient les premières à venir ; dans la seconde on attendait la Toussaint, c'est-à-dire l'achèvement des semailles du froment, à moins de patienter jusqu'à celles des « menus blés » — avoine ou orge — quand on « entrait » à la Notre-Dame de mars (25 mars) ou à la Saint-Georges (23 avril). De ces variations de dates, l'auteur tirait une cartographie qui mériterait d'être étendue et d'être comparée aux usages locaux publiés dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>26</sup>.

### *L'évolution du bâti agricole*

---

24. FRECHE, 1974, p. 222.

25. VIALLET, 1993, p. 96.

26. MERLE, 1958, p. 27-30.

Peut-on associer l'évolution du bâti aux grandes étapes de la restructuration agraire ? Dans ce domaine, qui suppose un recours à des sources annexes, comme les procès-verbaux d'expertise pour réparations auxquels donnaient souvent lieu un changement de fermier ou une catastrophe inopinée, beaucoup reste à faire. L'agencement des constructions, le type de couverture, l'adjonction d'édifices nouveaux (colombiers, granges, hangars) étaient rappelés en début de bail. Le remplacement du chaume par des matériaux moins inflammables, la spécialisation des bâtiments (ne serait-ce que par type d'animaux) et leur regroupement au centre de l'exploitation (avec ou sans clôture) signalent une rationalisation progressive qui va dans le sens d'une meilleure productivité générale. Suivant quel rythme et quel processus ?

À l'inverse, et au moins dans un premier temps, la disparition de bâtiments d'exploitation, du fait des négligences successives des locataires, conduisit à une concentration involontaire qui déboucha sur une économie rurale plus extensive : au tournant du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècles, la misère provoqua le rassemblement des terres de labour sans que le progrès agronomique puisse en profiter<sup>27</sup>. Quand et comment le relais fut-il pris ? Et qu'en résulta-t-il dans les structures sociales et la croissance de la production ? Dans les régions de grande culture où une élite de fermiers était prête à se substituer aux exploitants défaillants, la relève ne se fit guère attendre. Avec la bénédiction des propriétaires, les preneurs se mirent à détruire les bâtiments vétustes et à unifier la direction des domaines loués, opération profitable à court terme pour les premiers, qui réduisaient d'autant leurs charges, mais aussi à long terme pour les seconds, puisque le processus de concentration était rendu ainsi irréversible. Néanmoins, la contribution des bailleurs ne fut pas négligeable. Les charrois exigés pour le transport des matériaux s'alourdirent. De plus en plus, les descriptifs signalent des bâtiments nouveaux et, en dehors des baux, les comptes de gestion voient gonfler le chapitre des constructions.

Encore faut-il se demander si on a affaire à une simple remise en état ou à une transformation importante du bâti. Dans les époques de reconstruction agraire — XV<sup>e</sup> siècle, après la guerre de Cent Ans, seconde moitié du XVII<sup>e</sup>, après la guerre de Trente Ans — on conclut d'ordinaire à l'absence de changement véritable. Sans doute faudrait-il rouvrir le dossier. Dans le second tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, les investissements immobiliers furent plus lourds que jamais mais, contrairement aux périodes antérieures, ils font place désormais à une préoccupation nouvelle : moderniser les domaines. Les progrès de l'architecture ne sont-ils pas pour l'habitat l'équivalent de ceux de l'arpentage à la gestion des domaines ? Ces remarques invitent à des analyses approfondies et élargies. Quel fut le sens de cette mue immobilière selon les types d'agriculture ? Quel rôle y joua le changement des structures foncières ? L'essor de la « maison bourgeoise » à l'intérieur de la cour de ferme est lié aux acquisitions de la fin de l'Ancien Régime ou de la période

---

27. MEUVRET, 1987, vol. 1, p. 128-130.

révolutionnaire : l'intégration de l'exploitation dans le patrimoine puis l'avènement du fermage familial libèrent les investissements. Une étude comparée des baux classiques et des baux familiaux, qui couvrira tout le XIX<sup>e</sup> siècle, ouvre ici une perspective stimulante, d'autant plus qu'elle concerne également les progrès agronomiques.

## Changements cultureux

### *Les clauses agronomiques*

Ordinairement les bailleurs s'érigeaient en défenseurs des pratiques culturelles traditionnelles : les preneurs devaient labourer par « soles » et « saisons » sans « dessoler », « dessaisonner », « éruder », « décompoter », « restoubler » ou « effriter » la terre. Le respect de la rotation culturale exigeait de ne point perturber le rythme des soles (dessoler) ni enfreindre la nature des cultures (dessaisonner)<sup>28</sup>. La règle générale tenait moins au désir du propriétaire de ne pas épuiser son fonds en s'écartant des règles admises d'une bonne culture, qu'à la nécessité de respecter les usages locaux pour éviter toute difficulté lors des changements de locataires, un souci longtemps primordial. Nonobstant, elle souffrait un certain nombre d'exceptions. Il en allait ainsi dans le domaine particulier des cultures en terrasses où régnait en principe l'assolement biennal : en basse Provence, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, certains fermiers étaient autorisés à « mener » leurs « oulières » comme bon leur semblait<sup>29</sup>. En détectant ces marges de liberté offertes à l'exploitant — et les limites aussi posées — on nuancera fortement notre vision de l'ancienne agriculture.

Tout en maintenant les interdictions de dessolement, la pratique contractuelle signale un assouplissement progressif, à partir de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. En Artois comme en Île-de-France, une étape commence à être franchie dans les années 1770 : les usages reconnaissent alors que la division en soles n'est valable que dans les dernières années du bail et ils inspirent la jurisprudence<sup>30</sup>. Chez les exploitants, la question débattue désormais est celle du moment précis où l'on doit revenir à l'ordre traditionnel, ce qui donne lieu à de longs débats entre fermiers « entrants » et fermiers « sortants ». Mais il faut du temps pour que les propriétaires en

---

28. *La nouvelle maison rustique*, 1763, p. 376.

29. BAEHREL, 1961, p. 154.

30. LABROUSSE, 1970, p. 436-437 ; MORICEAU, 1994 (b), p. 37.

tiennent compte. Symptomatique est à cet égard la remarque que fait une fermière à sa mère, propriétaire du domaine qu'elle exploitait en 1844 : « il est d'usage maintenant de pouvoir dessoler les terres ; je désirerais que le mot dessoler fut retiré ». Prudente, la douairière s'en tint à la formule traditionnelle et, sur le papier, il fallut toujours « labourer les terres par soles et saisons convenables sans pouvoir les effriter, dessoler ni dessaisonner ». À cette époque, la clause allait à contre-courant des pratiques nouvelles<sup>31</sup>. Cette évolution, liée au recul des jachères, emprunta une chronologie et une voie variables selon les lieux. Aussi serait-il utile d'identifier les processus de libéralisation : simple contagion à partir des secteurs pilotes dans le capitalisme agricole ? extension à l'ensemble des baux des initiatives prises dans le cadre du fermage familial ? et doit-on distinguer suivant l'importance des baux ?

Pour autant, les propriétaires ne furent pas toujours à la remorque du changement. Dans les régions où ils devaient assurer seuls les gros investissements et où ils ne rencontraient pas une classe d'entrepreneurs comparable aux gros fermiers, ils furent bien obligés d'intervenir. Il suffit de considérer les zones de métayage. Lorsque les bailleurs traitaient directement avec les exploitants — sans établir des intendants comme intermédiaires — n'étaient-ils pas enclins à tirer parti des conseils donnés par les ouvrages agronomiques ? C'est dans un bail de métairie poitevin de 1576, que Paul Raveau a découvert une prairie de sainfoin, la seule prairie artificielle qu'il ait trouvée dans le haut Poitou au XVI<sup>e</sup> siècle : indice d'innovation qui va de pair avec les prix exceptionnels atteints ici par les bœufs et les brebis et le souci de la propriétaire de contribuer à la nourriture des animaux en apportant de l'avoine<sup>32</sup>. À partir des années 1830, dans l'actuel département de Loire-Atlantique, l'agronome Rieffel instaure un nouveau métayage qui, en rééquilibrant l'association capital-travail, de-vient le ferment d'un progrès agricole à base fourragère<sup>33</sup>. Dans une formule pourtant rétive à la modernité et souvent contraire à l'esprit d'entreprise, les perspectives n'étaient donc pas entièrement fermées au changement. En fait, à la différence du fermage, le métayage présentait une grande variété de situations, qu'il fût « direct » entre bailleur et preneur ou sujet à l'entremise de fermiers généraux. Aussi certaines formules suscitérent-elles, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, derrière des hommes comme Gasparin<sup>34</sup> ou Rieffel, une véritable réhabilitation.

Quel que fût le mode de faire-valoir, les gros travaux liés aux amendements sollicitèrent abondamment l'attention des bailleurs. À cet égard, l'examen des clauses « améliorantes » sera riche d'enseignements. Ainsi pour les marnages, qui font l'objet d'investissements périodiques, selon l'état des sols et l'évolution climatique. Les baux soulignent qu'on a

---

31. Arch. dép. Val-d'Oise, 8 J, fonds Mignan, domaine de Villiers-le-Sec, bail à ferme et note annexe, 10-11-1844.

32. RAVEAU, 1926, p. 179.

33. BOURRIGAUD, 1993, p. 299-304.

34. GASPARIN, 1832.

beaucoup marné au XVII<sup>e</sup> siècle dans les campagnes parisiennes, à l'initiative des propriétaires tout comme des exploitants<sup>35</sup>. Quelques grandes phases se dessinent déjà : la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, marquée par une humidité excessive, aboutit à un lessivage des sols qui incite les fermiers à amender les terres pour combler de forts déficits en calcaire ou en argile. La sécheresse revient-elle ? on ne trouve quasiment plus de marnage entre 1705 et 1760, une durée bien supérieure à un simple intervalle entre amendements successifs<sup>36</sup>. Dans ces phases actives de régénération, les initiatives de quelques particuliers ont pu jouer un rôle de déclencheur. Il n'en demeure pas moins que, plus généralement, une chronologie des amendements mise en rapport avec la conjoncture climatique soulignera les étapes de l'aménagement de l'espace agricole.

#### *Les clauses écologiques*

La désertification des campagnes nous a rendus sensibles au rôle écologique que jouaient les agricultures dans l'espace rural. L'examen attentif des baux souligne à quel point la gestion de l'environnement incombait aux exploitants. L'entretien des prés, des taillis, des clos de haies vives, des fossés, des digues, des étangs, des chemins vicinaux et le remplacement des arbres fruitiers entraînent dans les attributions des locataires. Les bailleurs ne se réservaient qu'un espace d'agrément, pour lequel ils pouvaient imposer des droits de plantation (avenues d'arbres, potager, fruitier). Une histoire écologique, soucieuse d'utiliser en même temps cartes et plans, y trouverait une matière inépuisable. Pour notre propos, il importe de distinguer l'entretien courant des transformations de l'espace. Ces dernières purent s'effectuer sur le long terme, ainsi de l'embocagement. D'autres, plus rapides, manifestèrent un souci de rupture : plantations d'arbres nouveaux — et non pas simple remplacement —, assèchement d'étangs, défrichements, aménagement des eaux.

Pour les régions méditerranéennes, ce dernier souci suscite des clauses multiples. Les efforts de modernisation s'y distinguent du simple entretien courant des infrastructures existantes. Dans la plaine émilienne, en 1810, le locataire de San Genesio s'engage à drainer les marais et à planter ormes et peupliers, les premiers servant de tuteurs à la vigne : l'analyse des baux offre alors une documentation complémentaire dans l'étude de la bonification<sup>37</sup>.

Le corpus des baux ruraux offre donc une vision du changement toléré, combattu ou promu par les propriétaires. Dans cette perspective, les fiches

---

35. JACQUART, 1974, p. 298-299.

36. MORICEAU, 1994 (a), p. 559-560.

37. ROSSI, Marie-Lucie, « Nouveautés agraires en plaine émilienne de l'Ancien Régime à l'Empire au travers de l'enquête réalisée par la société d'agriculture de Reggio Emilia en 1808 », in *Fra studio, politica ed economia...*, 1992, p. 159-161.

individuelles de dépouillement accorderont une place importante aux contraintes locatives<sup>38</sup>.

## LE CHANGEMENT DU COTE DES EXPLOITANTS : LES INVENTAIRES

### Une documentation à reprendre

Les « inventaires » sont à la mode. Rien que pour l'Angleterre, en 1980, on ne recensait pas moins de 180 publications qui y avaient eu recours comme source d'histoire économique et sociale<sup>39</sup>. En France, depuis le colloque de Strasbourg (1978), les historiens modernistes se sont engagés vers une utilisation sérielle après les analyses qualitatives auxquelles les grandes thèses d'histoire régionale avaient donné lieu. En fait, dans cette dernière perspective, la pratique remonte aux historiens du XIX<sup>e</sup> siècle, si familiers encore de l'ancienne agriculture et bien introduits chez les notaires : Léopold Delisle, Albéric de Calonne ou Albert Babeau signalaient sans ambages l'intérêt de la source. Rassemblés surtout pour le XVIII<sup>e</sup> siècle et accessoirement le XVII<sup>e</sup>, ils ont donné lieu à des recherches sur la culture matérielle, qui attirent aussi quelques médiévistes. Pourtant rares sont les études de longue durée et, comme presque toujours, le XIX<sup>e</sup> siècle est le grand sacrifié. Dans le cadre rural lui-même, le fonctionnement de l'entreprise agricole a été surtout privilégié. D'autre part, ce n'est que très récemment qu'on s'est mis à considérer les inventaires comme indicateurs des transformations agricoles<sup>40</sup>.

### *Des séries à constituer*

La catégorie documentaire se résume souvent à l'inventaire *post mortem*. Rappelons néanmoins que si les coutumes imposaient la rédaction de ce type d'acte en cas de dissolution de communauté, le décès n'en était pas la seule occasion : il résultait aussi d'une division entre cohéritiers exploitants (veuve et enfants majeurs, frères et sœurs), d'une faillite commerciale ou d'une saisie mobilière dans le cas d'exploitants agricoles. D'autre part, il ouvrait la porte à un établissement, à l'occasion du mariage en particulier (d'où sa présence occasionnelle à l'intérieur du contrat). Plus largement, il était nécessaire pour tout transfert : cession de capital à un exploitant (souvent en complément d'un bail, comme ce fut le cas aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles) ; transmission d'une exploitation à un tiers (faisant l'objet d'un état mobilier annexé au « transport de bail »). Avec un peu de sagacité, selon les régions, les époques et les pratiques familiales, on trouvera les actes dans les juridictions seigneuriales, les études de notaires et les fonds privés.

---

38. *Infra*, annexe, doc. 1, p. 64.

39. OVERTON, 1980.

40. *Probate inventories...*, 1980 ; *Inventaires après-décès et ventes de meubles...*, 1986.

Aucune piste ne sera donc écartée et les instruments de repérage usuels comme les tables de l'enregistrement ou les répertoires notariés seront utilement mis à profit. Au prix d'une bonne connaissance du terrain et des ajustements critiques spécifiques, des séries seront établies, par région et par catégorie sociale, depuis les polyptyques carolingiens jusqu'aux états de cession du XX<sup>e</sup> siècle.

Ces ambitions ne sauraient ignorer les biais et les lacunes qui pèsent sur la source. Les pratiques juridiques peuvent l'exclure. L'âge du défunt n'est pas indifférent. La date de la rédaction de l'acte au cours de l'année modifie la composition des actifs mobiliers. Un décalage inégal existe entre l'apparition des objets et les mentions dans l'inventaire, peut-être plus long que dans le cas des baux ruraux. D'autre part, pour l'époque médiévale, le corpus subit évidemment un rétrécissement qui frappe avant tout les petits exploitants. Ces distorsions invitent à élargir, autant que faire se peut, les dépouillements et à focaliser l'analyse sur les groupes bien représentés. Faut-il procéder ainsi, les totalisations n'ont guère de signification<sup>41</sup>. Mais y-a-t-il source parfaite et universelle ? Plutôt que de renoncer à toute analyse, faisons donc la part des incertitudes, assurons chaque fois que possible la critique nécessaire. Et tirons parti de ces limites comme instruments d'analyse : l'âge des exploitants sera mis en relation avec les superficies et le renouvellement du capital ; le moment de l'inventaire avec le cycle cultural.

Le contenu des inventaires ruraux est bien connu. En se limitant à la paysannerie, un modèle de fiche de dépouillement rassemble les divers ordres de renseignements que l'on est à même d'y rencontrer<sup>42</sup>. En dehors des informations à caractère démographique, les six premiers postes, relatifs au mobilier domestique, témoignent du mode de vie et de certains choix culturels. Plaçons à part les espèces monétaires — poste qui impose une critique constante et dont le sens prête souvent à ambiguïté — et l'argenterie, dont la présence, la composition et le poids signalent un niveau de vie. Reléguons aussi à la fin, parmi les titres et papiers, les actes qui concernent la gestion patrimoniale et l'histoire familiale. Il reste la cellule de production elle-même, que les rubriques centrales permettent de saisir dans son fonctionnement, grâce aux rapports d'experts (deux laboureurs en principe) qui ont servi de base à l'inventaire : l'étendue de l'exploitation et les pratiques culturelles, quand les avances à la terre sont suffisamment détaillées ; le matériel et le cheptel employés comme capital fixe, qui constituent la rubrique la mieux représentée, et donc susceptible de larges comparaisons ; les stocks marchands et les créances de livraison qui, en dehors des avances, indiquent les choix productifs. La liste des dettes actives et passives fournit des données sur les clients et les fournisseurs, les modes

---

41. Ainsi des 52 inventaires paysans rassemblés pour 13 comtés anglais entre 1200 et 1500. Dans ce cas, le recours à une autre documentation (les rôles de taxes sur les biens mobiliers, entre 1188 et 1334) offre davantage de sécurité (LANGDON, 1986, p. 176-179).

42. *Infra*, annexe, doc. 2, p. 65-66.

de faire-valoir et l'organisation du travail, en dehors de la consommation domestique.

Ce bref rappel achevé, la recherche du changement peut s'orienter dans deux directions complémentaires : la culture matérielle, d'après l'examen sélectif de la première rubrique (avec les indications de consommation livrées par les dettes passives) ; l'innovation agricole, en mettant en relation le capital fixe avec les avances à la culture et les produits.

*Une voie d'enquête déjà balisée : le changement matériel*

L'étude du mobilier domestique offre des comparaisons entre ruraux — qu'ils soient cultivateurs ou non — et avec les milieux urbains. On connaît les imperfections et les chausse-trapes de cette revue, parfois trompeuse et toujours incomplète, des objets mobiliers. À condition de travailler sur des masses suffisantes, de sélectionner des critères représentatifs en fonction de la documentation, on saisira l'évolution. Le passage du coffre à l'armoire, l'apparition de la commode, du trumeau de cheminée ou du poêle, des miroirs et des tables de jeu marquent l'avènement d'une civilisation de l'aisance, inégalement, selon les lieux et les catégories sociales. À ces signes matériels s'ajoutent d'autres indicateurs de l'innovation, qu'il s'agisse de la mesure du temps (apparition des horloges en Suisse avant 1650 mais seulement vers 1700 dans les fermes de l'Île-de-France et pas avant 1800 dans les métairies de haute Bretagne), de la consommation vestimentaire (tissus de couleurs, dentelles, chapeaux) ou alimentaire (café, thé, sucre), de la privatisation de l'espace domestique (chambres, salle, salons).

La prise en compte de l'évolution des objets mobiliers a débouché, l'informatique aidant, sur une grille d'analyse des niveaux de vie ruraux. Le modèle proposé par Micheline Baulant invite à mesurer ainsi, à partir de la présence d'objets ou de matériaux caractéristiques et du témoignage indirect de certains usages comme la lecture ou l'écriture, l'importance de la consommation domestique atteinte à une époque et dans un milieu donnés<sup>43</sup>. Bien évidemment, il importe de s'entendre sur la signification de certains classements et sur la pertinence des critères. Conçue dans le cadre d'une région rurale vivifiée par la proximité de Paris — la Brie et le Multien —, la méthode requiert des aménagements en fonction des espaces considérés, comme l'a souligné une première comparaison menée avec le Québec<sup>44</sup>. Tout en proposant une adaptation de la grille, en fonction des types de civilisation rencontrés en Normandie ou au Canada, John Dickinson a souligné la pertinence de la méthode et la validité de l'indice : la multiplication des objets et l'apparition de nouveaux modèles de consommation signifiaient bien une « amélioration réelle de l'univers

---

43. BAULANT, 1989 et 1990.

44. DESSUREAULT, 1990.

matériel et une plus forte intégration dans le marché par la consommation de biens produits en dehors de la communauté villageoise »<sup>45</sup>.

Quelles que soient les corrections indispensables à apporter localement à ces propositions et aux biais documentaires<sup>46</sup>, elles n'en fournissent pas moins un instrument commode d'analyse comparée entre espaces et périodes différentes. Détachée des fluctuations monétaires et, en grande partie, de la conjoncture économique — en raison de la prépondérance des biens durables — la méthode se prête davantage à une analyse longitudinale sur une aire restreinte pour laquelle les distorsions de la grille d'analyse restent faibles. Observés sur une masse documentaire suffisante, ces indices rendront compte des décalages de changement matériel entre régions et entre milieux sociaux et révéleront le rôle d'intermédiaires culturels tenu sur place par les diffuseurs de l'innovation, celle-ci étant entendue ici comme l'antériorité des pratiques de consommation. Sans s'illusionner sur la valeur universelle de la fabrication d'un indice synthétique de niveau de vie, le choix sélectif de quelques critères solides de transformations matérielles est indispensable pour penser le changement dans sa chronologie et sa diffusion.

### **Une perspective à élargir : les transformations agricoles**

Dans les inventaires de cultivateurs, l'étude quantitative des éléments du capital d'exploitation convie à mesurer le changement agricole. Certes, le matériau n'est point sans faille et, en 1980, à partir d'un échantillon de 2 160 inventaires du Norfolk et du Suffolk, établis de 1660 à 1729, Mark Overton soulignait les biais divers qui compromettaient les analyses quantitatives : inégale représentativité socio-professionnelle, qui défavorisait les exploitants de moindre importance ; saisonnalité de la rédaction, qui réduisait les effectifs comparables et empêchait de suivre l'évolution du cheptel ; caractère artificiel des moyennes calculées<sup>47</sup>. Si ces limites ne sont pas propres à l'Angleterre moderne, elles ne sont point irrémédiables. Prenons l'exemple de la grande exploitation, dont on pourra fixer le seuil à la détention d'un train de culture (soit 20 à 30 ha en moyenne). Dans le cheptel vif ne figure que le bétail propre de l'exploitant mais dans les régions de fermage ou de faire-valoir direct, où les locations de cheptel restent souvent limitées à un complément saisonnier, et où la quasi-totalité du cheptel mort appartient personnellement au cultivateur, seul le petit

---

45. DICKINSON, 1990, p. 219 (tableau des nouveaux critères, p. 223-224).

46. Chez les notaires de Meaux et du plat pays, la disparition de la clientèle des gros fermiers, qui recourt désormais aux études parisiennes, fausse les conclusions tirées du seul observatoire local : la progression de l'indice du niveau de vie des laboureurs au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle est beaucoup plus sensible que ne l'indique Micheline Baulant. Mais si sa référence est biaisée, les principes de classement restent valides.

47. OVERTON, 1980, p. 209-215.

outillage échappe<sup>48</sup>. Encore faut-il veiller aux situations d'après crise (comme à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle) et de changement de mode de culture (entre XIII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles). La précision de la description est souvent fort relative mais elle n'est pas si mauvaise aux époques anciennes, où la relative rareté incitait à une évaluation du bétail par tête, indiquant au moins l'âge et la robe. Les avances à la culture sont tributaires du calendrier cultural : aussi ne saisit-on l'ensemble de l'exploitation qu'à la fin du printemps, lorsque toutes les soles ont été préparées. D'octobre à mars, on n'en connaît donc la surface que d'une ou deux, ce qui n'interdit pas une estimation d'ensemble. Mais on attend souvent les semaines qui précèdent la moisson pour rédiger les inventaires et estimer le capital d'exploitation à son maximum : on obtient alors l'ensemble des « labours, semences et amendements ».

Pour toutes ces raisons, on privilégiera donc les inventaires rédigés de mai à juillet dont on pourra mesurer la fréquence au sein des exploitants agricoles. Mais pour divers facteurs, l'ensemble du stock des inventaires offre l'instrument d'une analyse saisonnière des variations (importance du fumier en réserve ou épandu au cours de l'année, avancement du calendrier des labours). Au demeurant, seuls les actes établis au tout dernier moment sont à même de renseigner sur les rendements espérés quand on recourt à l'estimation sur échantillon (au nombre de gerbes à la surface puis après battage immédiat, au volume de la gerbe) : c'est l'estimation « à la grosse moisson ». Plus rares, les inventaires de fin de récolte s'accompagnent parfois du détail de la production obtenue par parcelle et, une fois clarifiée la question des dîmes, on dispose de la production brute.

#### *Une piste à reprendre : l'équipement agricole*

Quel que soit le type d'exploitation, le capital fixe offre le baromètre le plus universel des changements techniques. En petite culture, il s'agira simplement de l'outillage manuel, réclamé par la préparation du sol, les récoltes et la conservation des productions. En grande culture, l'éventail de l'équipement s'élargit évidemment à un matériel diversifié et à un cheptel vif longtemps prédominant.

Certes, la visibilité du changement s'accroît en fonction de l'importance ou de la spécialisation de la production. Les paysans galiciens de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle ne modifient pas leurs instruments de moisson, mais l'introduction du maïs, plante qui exige un entretien soigné, leur impose de multiplier les outils de bêchage. Chez les vigneron en aval de Paris, les inventaires indiquent la progression du vin rouge à gros rendement au détriment des vins traditionnels, blancs, claires, ou rosés au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ici les vignerons suivent le goût du public, un public de plus en plus populaire. Alors augmente la capacité des cuves. Dès 1650, les petites

---

48. Ainsi les outils apportés par les ouvriers saisonniers, tels les moissonneurs et les batteurs, qui furent sujets eux aussi à des transformations ou à des substitutions, notamment aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.

cuves déclinent et, dans le dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle, apparaissent de grands modèles (à 12 muids et plus), qui se généralisent dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. L'évolution est liée à la progression des rendements ; elle bénéficie des progrès du cerclage de fer ; elle tient aussi aux progrès des méthodes de fermentation<sup>49</sup>.

Passe-t-on en grande culture que l'observatoire se prête à des analyses plus variées. Ici, le mode de traction offre le premier critère d'autant qu'il constitue de loin le premier investissement. Nature des équipages, composition et dimension des attelages, capacité de travail de l'instrument attelé, ces facteurs ont connu bien des variations. Le passage de l'« attelée » de deux chevaux à celle de trois, dans le Bassin parisien, s'est effectué avec la généralisation du cheval « chevillier » dans l'attelage en flèche. Économiquement, il est allé de pair avec une commercialisation accrue des fourrages, en particulier des pailles, au profit de la cavalerie grossissante de la capitale. Agronomiquement, il a rendu possible une accélération des façons culturales et un approfondissement des labours dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Pris à lui seul, le nombre d'attelages fournit un indicateur de la concentration des exploitations qu'on mettra en relation avec l'évolution parallèle des superficies labourées (approchée au moins grâce à la sole d'hiver). Analyse-t-on le détail de l'outillage qu'on apercevra plusieurs types d'innovations :

∑ l'introduction de modèles extérieurs en complément au matériel utilisé localement (charrues, binots, rouleaux, cribles et fléaux, etc.) ;

∑ le perfectionnement du matériel existant (utilisation plus grande du fer dans les instruments de labour et les véhicules, passage du rouleau de bois au rouleau de pierre, adoption de l'avant-train tournant, etc.) ;

∑ l'adoption d'instruments nouveaux, à la suite de perfectionnements techniques qui vont du simple bricolage individuel à l'adaptation de modèles industriels : on relève ainsi en petite culture ou chez les salariés agricoles, l'apparition des « sachos » — les sarcloirs à maïs — après 1650 et celle des « piñadas » — les sarclottes à pommes de terre — à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>50</sup>. En grande culture, des charrues polysocs fonctionnent comme déchaumeuses dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle avant qu'apparaissent les extirpateurs (herses mécaniques au début du XIX<sup>e</sup> siècle). Mais le cheptel mort s'élargit aussi aux instruments de conditionnement — tarare (à partir de 1750), hache-paille, machine à battre (à partir des années 1830). Avec ce dernier article, la question de l'investissement oppose les producteurs suivant leurs capacités économiques : chez Pluchet, à Trappes, la batterie mécanique avec manège de chevaux est évaluée 1 500 F en 1837 alors qu'on compte à peine 80 F pour une charrue et 100 F pour un tarare ; sept années plus tard, la machine à battre d'André Tronchon, à Nogeon, au nord de Meaux, en vient à représenter un coût de 4 000 F. À ces tarifs, on comprend

49. LACHIVER, 1982, p. 123-125 et 407-410.

50. SAAVEDRA, in *Inventaires après-décès et ventes de meubles...*, 1988, p. 311.

que les choix aient d'abord été économiques au sein d'un patronat agricole confronté aux problèmes de main-d'œuvre<sup>51</sup>.

Dans toutes ces transformations, deux faits majeurs se dégagent. Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, les transports tiennent une place essentielle car ils furent les vecteurs des innovations en Angleterre comme en France<sup>52</sup>. D'autre part, l'intensité des transformations s'accroît à partir de 1750, justifiant un traitement chronologique fin des informations, indispensable pour le XIX<sup>e</sup> siècle.

### *Une voie négligée : les milieux para-agricoles*

Repérer les transformations de l'outillage est une chose, mais combien de fois l'analyse du matériel se heurte-t-elle à l'imprécision des descriptions ? Dans la prisée qu'il prépare, le greffier ne juge pas bon de détailler la composition des instruments de culture. Seule la présence d'une pièce plus coûteuse ou le degré de vétusté de l'outillage entrent en considération pour justifier une estimation. Les transformations repérées ne le sont qu'à la faveur de transferts de technologie ou de la substitution d'un outil à un autre. L'agencement des outils nouveaux comme le perfectionnement des outils traditionnels restent indécélables. Pourtant, si l'on se dirige chez les artisans spécialisés par qui passait la fabrication, l'analyse peut reprendre. On signalera ici l'intérêt de certaines études spécifiques :

- les marchands de fer, qui jouent un rôle central dans la diffusion des perfectionnements techniques en raison de leur réseau de fournisseurs et de l'étendue de leur clientèle rurale ;
- les charrons, dont les stocks comprennent les pièces détachées si souvent omises dans les inventaires de cultivateurs ;
- les maréchaux-ferrants, qui, en dehors du ferrage des chevaux, « embattaient » le fer nécessaire au cerclage des véhicules et aux essieux ;
- les meuniers, enclins ou non à adopter les nouveaux procédés de transformation des céréales ;
- les maîtres de poste, placés aux avant-postes de l'innovation par leur position économique et géographique, qui contribuèrent à diffuser les innovations agronomiques, en particulier entre 1750 et 1850<sup>53</sup>.

Artisans et commerçants ruraux sont les grands oubliés de l'histoire rurale : leur réinsertion dans nos enquêtes offrira, sans aucun doute, un éclairage essentiel.

---

51. Arch. dép. Yvelines, 3 E Savouré, 23-05-1837, inventaire après décès de Vincent-Charlemagne Pluchet, propriétaire, maire de Trappes ; Arch. dép. Oise, 2 E Acy-en-Multien, 20-12-1844, inventaire après décès de Marie-Charlotte Tronchon, épouse d'André Victor Tronchon, cultivateur à la ferme de Nogeon à Réz-Fossemartin. Sur la question de l'adoption des machines à battre, cf. FARCY, 1983, p. 166-167.

52. Autour de Londres, au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, l'apparition de l'avant-train mobile fait disparaître les bœufs d'attelage, *Probate Inventories of Lichfield and District 1568-1680*, ed. D. G. VAISEY, Staffs. Rec. Soc., 4<sup>th</sup> series, 1969, cité par LANGDON, 1986, p. 290.

53. MORICEAU, 1994 (b), p. 43-45.

*Retour aux productions*

L'élevage est le lieu de choix de productions qui répondent aux conditions économiques et juridiques locales : que les forêts se ferment à la glandée, comme elles le firent dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, et l'élevage du porc s'effondre. D'une manière générale la relative diversité de l'élevage médiéval fait place à des formes variées de spécialisation au cours de l'époque moderne : dans la basse-cour, le dindon fait son entrée au XVI<sup>e</sup> siècle avant de se répandre au siècle suivant mais le lapin domestique attend le XIX<sup>e</sup> ; dans les régions céréalières qui entourent Paris, l'élevage d'embouche, déjà fort limité, disparaît pour laisser place à une production laitière locale quand on commence à importer des vaches flamandes ou normandes à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ; l'élevage ovin se réduit dans les alpages alors que s'affirme la spéculation fromagère bien avant la concurrence des laines étrangères et les restrictions imposées par l'administration forestière. L'évolution de la composition du bétail accuse donc des inflexions diverses et souvent décisives. La constitution de séries d'inventaires sur deux ou trois siècles permet de préciser les étapes et les modalités du changement selon les types d'exploitation.

L'analyse est tout aussi prometteuse dans l'évolution des productions végétales. La transformation des assolements, la diffusion des fourrages annuels ou pluriannuels, la réduction de la jachère non productive se prêtent à des calculs élémentaires. Grâce aux inventaires, on saisira alors si, en régime d'assolement triennal, la progression des légumineuses s'effectue au détriment du guéret ou simplement des emblavures de printemps. Question d'importance quand on a voulu voir assez vite un facteur de stabilité de l'agriculture ancienne dans la présence de légumineuses dès le XIV<sup>e</sup> siècle<sup>54</sup>. Pour assurer des comparaisons, l'examen approfondi des avances culturales livrées dans le cadre de l'exploitation s'impose. Il importe de clarifier d'abord la part exacte de la jachère non cultivée et l'étendue des cultures dites « dérobées », associées souvent à un cycle végétatif rapide. Il n'est pas sûr que l'agriculture médiévale ait pu, autant qu'on le croit parfois, réduire ainsi la superficie non productive. Et ces attaques, qui « froissaient » le sol, aboutissaient assez souvent, faute de labours et de fumures suffisants, à une seconde récolte assez faible : le blé de « froissis » n'était qu'un pis aller. En revanche, le jeu entre sole d'hiver et sole de mars autorisait quelques arbitrages en faveur des grains commercialisables (au détriment des mars) ou, à l'inverse, au profit des cultures fourragères (en rognant sur les emblavures d'hiver). Les rapports de superficie des soles et l'examen de leur composition respective sont donc indispensables pour mesurer des assolements ou des saisonnements. Et il importerait d'ailleurs de préciser l'extension géographique de ces refroissis.

---

54. TITS-DIEUAIDE, 1984.

Dans la sole des blés, le déclin toujours affirmé du seigle et du méteil est rarement mesuré. La place de céréales secondaires comme l'escourgeon ou de plantes industrielles comme la navette signalera des inflexions possibles. Dans la sole de printemps, les choix de production seront d'autant plus variés que leur valeur marchande reste secondaire : priorité donnée à l'avoine ou souci de diversifier les cultures céréalières par l'orge et les cultures fourragères annuelles, de type « bisailles » ? Parmi ces dernières, quelles combinaisons furent retenues : fèves, pois, lentilles ou mélanges divers ? Ici, les équilibres tiendront davantage compte des besoins propres de l'exploitation : priorité à l'entretien de la cavalerie ou volonté de disposer de compléments fourragers rapidement disponibles en faveur des autres cheptels ? Ainsi donc la présence ou l'absence de telle production n'est peut-être pas en soi un indice solide de progrès économique. Chaque plante s'inscrit dans une logique d'exploitation qu'il importe de restituer avant de passer aux bilans et d'établir les comparaisons. Et les substitutions d'une plante à l'autre, observables à l'échelle de l'exploitation, signalent des changements qui furent sans doute d'abord économiques avant d'être agronomiques. Dans cette orientation, les « labours, semences et amendements » que livrent les inventaires justifient une étude à la fois qualitative et sérielle.

Se cantonne-t-on à l'histoire des productions « nouvelles » ? On précisera alors la chronologie de la diffusion du sarrasin, du maïs ou des prairies artificielles et leur place dans les systèmes culturels. Perez Garcia en donne un bon exemple pour la Galice occidentale : la ventilation décennale de 556 inventaires après décès établis entre 1600 et 1669 révèle l'apparition du maïs à la fin des années 1620 et sa généralisation dans les années 1640, au détriment du millet puis du seigle, ce qui bouleverse le calendrier culturel<sup>55</sup>. En Alsace, maïs et sarrasin quittent les saisons des grains pour grignoter la jachère, notamment dans l'Outre-Forêt et le Hardts<sup>56</sup>. Pour les prairies artificielles, le moment est venu de procéder à une analyse approfondie, qui mettra en relief la chronologie (au moins par périodes décennales), la place dans l'assolement et les variétés cultivées. De fait, les relais successifs pris par le sainfoin, la luzerne puis le trèfle au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle signalent une complication croissante des assolements en rapport avec une meilleure maîtrise des productions nouvelles (comme la fenaison du trèfle).

Il reste à mesurer la place des cultures industrielles dans l'espace comme dans les rotations : quartiers séparés ou intégration aux assolements ? Dans ce dernier cas, insertion dans les soles de grains ou dans la jachère ? Combinaison mixte mais selon les natures de plantes ? Dans ce domaine, il faudrait tenir compte du caractère de spécialisation régionale de bien des cultures industrielles alors que d'autres étaient plus ou moins ubiquistes (lin, chanvre, etc.), ce qui renvoie aux industries « rurales ».

---

55. On passe ainsi d'un système dominé par les céréales d'hiver à un autre dominé par celles de printemps, SAAVEDRA, in *Inventaires après-décès et vente de meubles...*, 1988, p. 259.

56. BOEHLER, LERCH et VOGT, 1983, p. 232.

*La mesure de la productivité*

Une fois passée l'étape préalable de l'analyse des orientations productives, le travail sur inventaires invite à calculer l'évolution de la productivité, ou tout au moins, à en fournir des instruments d'évaluation. En confrontant les indications tirées du capital fixe avec celles des avances à la culture, on approchera la productivité du travail et le rendement du capital investi : nombre d'animaux de trait par hectare cultivé et, ce qui importe davantage, nombre d'attelages (en liaison avec la capacité de travail moyenne par charretier) ; nombre de labours donnés sur les jachères. L'examen des superficies fumées et parquées révélera ainsi des changements de méthode de culture (recours plus ou moins grand aux ovins, apports d'engrais extérieurs à la ferme) qui souligneront le degré d'insertion de l'exploitation dans les échanges. Vérification faite que la charge d'engrais n'a que peu varié (hypothèse d'autant plus plausible que les évaluations d'experts ne s'écartent pas des usages locaux), on calculera ainsi la progression de la superficie fumée à la fois pour les jachères et, dans le cas d'exploitations plus intensives, pour les mars (l'orge en particulier).

Les résultats d'ensemble ainsi dégagés, l'analyse s'engagera dans des observations affinées. La prise en compte des variations selon la taille d'exploitation permettra de vérifier les économies d'échelle. L'analyse précise de l'assolement selon le parcellaire, lorsque le détail des avances est conservé, dissipera des conclusions hâtives : localisation d'abord marginale des prairies artificielles ? juxtaposition dans un même quartier d'assolement de cultures différentes ? inégalités de préparation du sol selon la distance ? vente des pailles vers la ville voisine (avec retour de fumiers abondants et peu coûteux) ou transformation sur place ?

En définitive, ce film du changement pourra se relier aux séries statistiques cantonales du XIX<sup>e</sup> siècle, le cortège des inventaires apportant à l'histoire économique et technique l'équivalent des fiches de famille à l'histoire démographique. Il conduit à appréhender des modèles de développement régionaux ou sectoriaux liés au facteur technologique ou à l'importance du travail humain. Il permet de déceler les modifications apportées aux systèmes économiques, et finalement, à la richesse globale d'une société et d'en dater les effets<sup>57</sup> : alors pourra-t-on mesurer l'impact des crises ou des difficultés frumentaires sur la transformation des cultures. Il signale aussi les déterminants de l'innovation : s'agit-il d'économiser le travail en période de cherté ou de manque de main-d'œuvre, quitte à accroître les dépenses en capital ? Cette orientation n'empêche pas des économies importantes de capital ni un accroissement de la productivité de l'ensemble des facteurs : ce sont les coûts globaux que les producteurs désirent réduire<sup>58</sup>. À l'inverse, certains historiens relativisent le rôle des grandes exploitations dans le développement technologique : dans

57. SERVAIS, in *Probate inventories...*, 1980, p. 31.

58. CARON, *Innovation technologique et civilisation*, 1989, p. 132.

l'Angleterre médiévale, les petits tenanciers paraissent avoir anticipé les innovations, en adoptant les premiers le cheval de trait<sup>59</sup>. Vérité pour une période ?

\*

À l'intérieur d'un même type de structure productive, d'autres facteurs engagent à des confrontations : l'appropriation du capital foncier, ainsi au lendemain des grandes vagues de désamortissement liées à la sécularisation des biens du clergé, du XVI<sup>e</sup> siècle au XIX<sup>e</sup>, selon les lieux ; l'action des minorités culturelles, comme les anabaptistes alsaciens ou les immigrés huguenots en Europe germanique. Au-delà de ces voies particulières, les résultats déjà acquis invitent à mesurer l'inégale rapidité de la diffusion des transformations selon l'intensité des échanges. Mais dans ce cas, quel fut le facteur déterminant dans la circulation : les produits, les hommes, les capitaux, les idées ? On en arrive à repérer les décalages entre innovateurs, adoptants précoces et conformistes. Encore faut-il ici mettre en rapport les changements observés avec les références normatives, c'est-à-dire la littérature agronomique, longtemps matrice des traditions mais aussi des innovations. Certes, les matériaux ne permettront pas de dresser aisément les belles sigmoïdes dont rêvent les agronomes. Ils n'en fourniront pas moins les repères susceptibles d'approcher les points d'inflexion et de vérifier l'accélération des progrès.

Pris isolément, les documents ne rendraient sans doute pas tous les résultats qu'on escompte. Mais regroupées par périodes décennales, les données obtenues signaleront l'ampleur de l'évolution ; elles permettront de la suivre selon les régions et les dimensions d'exploitation et engageront à des approfondissements en recourant aux sources complémentaires, plans parcellaires et livres de raison au premier chef<sup>60</sup>. À terme, confrontée aux enquêtes administratives et aux publications des sociétés d'agriculture qui se multiplient entre 1760 et 1840, cette enquête de type micro-économique rendra possible un atlas des progrès réalisés, seul apte à fournir un bilan exhaustif, qui tienne compte des variations géographiques en ouvrant le champ de visée le moins limité possible dans le temps. Convions ainsi à une réécriture de l'histoire des campagnes, intégrant les études régionales déjà nombreuses, exploitant les matériaux fournis par la littérature agricole, articulant micro et macro-histoire<sup>61</sup>. Alors pourra-t-on offrir un terme de comparaison aux résultats produits à l'étranger.

---

59. LANGDON, 1986, p. 291.

60. À partir des centaines de livres de raison conservés dans les archives, une enquête collective s'impose toujours en histoire économique et sociale. L'intérêt en avait été présenté dès 1954 (« Les livres de raison. Exposition du 16 novembre au 10 décembre 1954 à la Maison des Chambres d'Agriculture », *Revue de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture*, supplément au n° 64, 15 novembre 1954).

61. MORINEAU, 1993.

## BIBLIOGRAPHIE

*Actes notariés (Les). Sources de l'histoire sociale, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles. Actes du colloque de Strasbourg (mars 1978)*, réunis par Bernard Vogler, Strasbourg, Istra, 1979, 342 p.

*Agricoltura e mondo rurale in Occidente nell'alto Medioevo, Settimane di studio del Centro Italiano di Studi all'alto Medioevo*, XIII, Spoleto, 1966, 871 p.

BAEHREL, René, *Une croissance. La Basse Provence rurale de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle à 1789*, Paris, SEVPEN, 1961, 843 p. ; rééd., Paris, éd. EHESS, 1988.

BARTHELEMY, Dominique, *La société dans le comté de Vendôme de l'an mil au XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1993, 1118 p.

BAULANT, Micheline, « L'appréciation du niveau de vie. Un problème, une solution », *Histoire et Mesure*, 4, 1989, p. 267-302.

— , « Niveaux de vie et reproduction sociale. Les paysans de la région de Meaux (1751-1790) », in *Famille, économie et société rurale en contexte d'urbanisation (17<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècle)*, Actes du colloque d'histoire comparée Québec-France (Montréal, février 1990), Chicoutimi-Paris, Centre inter-universitaire SOREP- EHESS, 1990, p. 199-211.

BEAUREPAIRE (ROBILLART DE), C., *Notes et documents concernant l'état des campagnes de la Haute Normandie dans les derniers temps du Moyen Âge*, Evreux, 1865 ; rééd. Brionne, Gérard Monfort, 1981, 442 p.

BOEHLER, Jean-Michel, LERCH Dominique et VOGT, Jean dir., *Histoire de l'Alsace rurale*, Strasbourg, Istra, 1983, 512 p.

BOURRIGAUD René, *Le développement agricole au XIX<sup>e</sup> siècle en Loire-Atlantique*, Nantes, Centre d'Histoire du Travail de Nantes, 1994, 496 p.

DELISLE, Léopold, *Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au Moyen Âge*, Evreux, 1851 ; rééd. Brionne, Gérard Monfort, 1978, 758 p.

DESSUREAULT, Christian, « Niveau de vie dans le Richelieu-Yamaska, 1800-1840. Étude préliminaire pour une comparaison France-Québec », in *Famille, économie et société rurale en contexte d'urbanisation (17<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècle)*, Actes du colloque d'histoire comparée Québec-France (Montréal, février 1990), Chicoutimi-Paris, Centre interuniversitaire SOREP- EHESS, 1990, p. 185-198.

DICKINSON, John, « Niveaux de vie des paysans normands et québécois au 18<sup>e</sup> siècle », *ibid.*, p. 213-224.

*Élevage (L') et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe au Moyen Âge et à l'époque moderne, Actes du colloque international de Clermont-Ferrand*, Clermont-Ferrand, Institut d'Études du Massif Central, 1984, 438 p.

FARCY, Jean-Claude, « Le monde rural face au changement technique : le cas de la Beauce au XIX<sup>e</sup> siècle », *Histoire, Économie et Société*, 1983, 1, p. 162-180.

— , « Bibliographie des thèses de droit portant sur le monde rural (1885-1959) », *Recherches contemporaines*, n° 1, 1993, Université de Paris X-Nanterre, p. 109-190.

FOURNIAL, Étienne, « Les investissements urbains dans l'élevage : les baux à cheptel dans le Forez médiéval », *Études foréziennes*, VIII, 1976, p. 35-41.

*Fra studio, politica ed economia. La società agraria dalle origini all'età giolittiana. Atti del 6<sup>e</sup> convegno, Bologna, 13-15 dicembre 1990*, éd. Roberto Finzi, Bologna, Istituto per la Storia di Bologna, 1992, 657 p.

FRECHE, Georges, *Toulouse et la région Midi-Pyrénées au Siècle des Lumières, vers 1670-1789*, Paris, Cujas, 1974, 983 p.

GALLET, Jean, *La seigneurie bretonne (1450-1680). L'exemple du Vannetais*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1983, 647 p.

GARNIER, Josette, *Bourgeoisie et propriété immobilière en Forez aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Saint-Étienne, Centre d'Études Foréziennes, 1982.

GARSONNET, Eugène, *Histoire des locations perpétuelles et des baux à longue durée*, Paris, Larose, 1879, X-648 p.

GASPARIN, Adrien de (comte), *Guide des propriétaires des biens soumis au métayage*, 1832.

GIRARDOT, Alain, *Le droit et la terre. Le Verdunois à la fin du Moyen Âge*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1992, XXXVI-976 p.

GOY, Joseph, et LE ROY LADURIE, Emmanuel, éd., *Prestations paysannes, dîmes, rente foncière et mouvement de la production agricole à l'époque préindustrielle*, Paris, Mouton, 1982, 2 vol., 800 p.

HOFFMAN, Philip, « Land rents and agricultural productivity : the Paris Basin, 1450-1789 », *The Journal of Economic History*, décembre 1991, p. 771-805 .

*Innovation technologique et civilisation*, Paris, éd. du CNRS, 1989, 435 p.

*Inventaires après-décès et ventes de meubles. Apports à une histoire de la vie économique et quotidienne, XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle. Actes du séminaire tenu dans le cadre du 9<sup>e</sup> Congrès international d'Histoire Économique de Berne (1986) réunis par Micheline BAULANT, Anton J. SCHURMAN et Paul SERVAIS*, Louvain-la-Neuve, Academia, 1988, 391 p.

JACQUART, Jean, *La crise rurale en Île-de-France, 1550-1670*, Paris, A. Colin, 1974, 800 p.

— , « L'utilisation des inventaires après décès villageois. Grille de dépouillement et apports », in *Les actes notariés, source de l'histoire sociale, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles (actes du colloque de Strasbourg, 1978)*, Strasbourg, 1979, p. 187-196, rééd. in *Paris et l'Île-de-France au temps des paysans (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1990, p. 105-114.

— , « Sources notariales et histoire rurale » in *La documentación notarial y la historia, actas del II coloquio de metodología histórica aplicada (Santiago, 1982)*, Santiago, 1984, t. I, p. 245-267, rééd. : *ibid.*, p. 115-137.

LABROUSSE, Ernest, « L'expansion agricole. La montée de la production », in *Histoire économique et sociale de la France*, t. II, Paris, PUF, 1970, p. 417-471.

LACHIVER, Marcel, *Vin, vigne et vignerons en région parisienne du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Pontoise, Société historique et archéologique de Pontoise, du Val-d'Oise et du Vexin, 1982, 959 p.

LANGDON, John, *Horses, Oxen and Technological Innovation. The Use of Draught Animals in English Farming from 1066 to 1500*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986, 331 p.

LEGUAI, André, *De la seigneurie à l'État. Le Bourbonnais pendant la guerre de Cent Ans*, Moulins, Imprimeries réunies, 1969, 435 p.

LE GOFF, T. J. A., *Vannes et sa région. Ville et campagne dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Loudéac, Yves Salmon, 1989, 397 p.

LEMAITRE, Nicole, *Un horizon bloqué. Ussel et la montagne limousine aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Ussel, Musée du Pays d'Ussel, 1978, 238 p.

MERLE, Louis, *La métairie et l'évolution agraire de la Gâtine poitevine de la fin du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, éd. de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1958, 252 p.

MEUVRET, Jean, *Le problème des subsistances à l'époque Louis XIV. La production des céréales et la société rurale*, Paris, éd. de l'EHESS, 1987, 2 vol.

MORICEAU, Jean-Marc, (a) *Les Fermiers de l'Île-de-France. Ascension d'un patronat agricole (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Fayard, 1994, 1069 p.

— (b) « Au rendez-vous de la "Révolution agricole" dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales Histoire, Sciences Sociales*, janvier-février 1994, n° 1, p. 27-63.

MORINEAU, Michel, « L'enseignement agricole et la paysannerie française », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 100, 1993, p. 459-473.

*Nouvelle maison rustique (la) ou économie générale des biens de campagne*, 8<sup>e</sup> éd., Paris, 1763.

NASSIET, Michel, *Noblesse et pauvreté. La petite noblesse en Bretagne, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, 1993, 526 p.

OVERTON, Mark, « English probate inventories and the measurement of agricultural change », *A. A. G. Bijdragen*, 23, 1980, p. 205-215.

PERRONIN, Charles, « À partir des baux de métairies dans la région de Montaigut, en Combraille, au XVIII<sup>e</sup> siècle », in *L'élevage et la vie pastorale...*, *op. cit.*, p. 367-376.

POITRINEAU, Abel, *La vie rurale en Basse-Auvergne au XVIII<sup>e</sup> siècle (1726-1789)*, Aurillac, 1958, 2 vol.

*Probate inventories. A new source for the historical study of wealth, material culture and agricultural development*, *A.A.G. Bijdragen*, 1980, 321 p.

*Problèmes agraires et société rurale. Normandie et Europe du Nord-Ouest (XIV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Caen, *Annales de Normandie*, 1979, 175 p. (*Cahier des Annales de Normandie*, n° 11).

RAVEAU, Paul, *L'agriculture et les classes paysannes. La transformation de la propriété dans le Haut Poitou au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Marcel Rivière, 1926, XXXVIII-303 p.

TITS-DIEUAIDE, Marie-Jeanne, « Les campagnes flamandes du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, ou les succès d'une agriculture traditionnelle », *Annales ESC*, mai-juin 1984, n° 4, p. 590-610.

TOUBERT, Pierre, *Les structures du Latium médiéval. Le Latium méridional et la Sabine du IX<sup>e</sup> à la fin du XII<sup>e</sup> siècle*, Rome, École Française de Rome, 1973, 2 vol.

VIALLET, Hélène, *Les alpages et la vie d'une communauté montagnarde : Beaufort du Moyen Âge au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Annecy, Académie Salésienne, 1993, 275 p.

## Modèles de fiches de dépouillement

## 1.

**BAIL À FERME**

BAIL DE LA FERME de .....		Date du bail .....
Localisation : .....		Durée .....
Référence : .....		Entrée en jouissance.....
.....		Première récolte .....
.....		Premier terme de loyer .....
.....		.....
BAILLEUR(S) : .....		PRENEUR(S) .....
.....		.....
Ancien(s) bailleurs		Ancien(s) preneurs .....
.....		.....
<b>OBJET DU BAIL</b>		<b>CONSTRAINTES LOCATIVES</b>
Bâtiments.....		Résidence personnelle .....
Foncier .....		Équipement .....
Droits .....		Stockage des récoltes .....
.....		.....
.....		Conversion des pailles en fumier .....
.....		Interdiction de dessoler .....
.....		Entretien des bâtiments.....
<b>FERMAGE</b>		Entretien des prés .....
Loyer en argent .....		Entretien des haies et des chemins .....
Termes .....		Charrois .....
Loyer en nature .....		Arpentage .....
Modalités de livraison .....		Interdiction de céder le bail .....
Suffrages .....		Autres charges .....
Pot de vin ou contre-lettre.....		.....
<b>AUTRES CHARGES FINANCIÈRES</b>		.....
Rentes.....		Réserves au profit du bailleur .....
Droits seigneuriaux.....		.....
Dîmes.....		Autorisations :
Impôts .....		Défrichement .....
.....		Cultures .....
<b>RÉSERVES AU PROFIT DU BAILLEUR</b>		<b>DIVERS</b> .....
.....		.....

## 2.

## INVENTAIRE D'EXPLOITANT (culture céréalière)

Référence <b>Inventaire</b> (après †) de .....		Date .....
..... À la requête de .....		† le .....
..... Profession .....		Âge .....
..... Résidence .....		
FAMILLE		
Identité des héritiers : .....		
.....		Nombre : .....
Tuteurs : .....		
Témoins appelés .....		
DOMICILE		
Nature (maison, corps de ferme) : .....		
Pièces d'habitation : .....		
Bâtiments d'exploitation : .....		
<i>Descriptif et estimation par postes</i>		<i>Valeurs</i>
I. MOBILIER DOMESTIQUE		
1. Meubles meublants .....		.....
2. Ustensiles de ménage .....		.....
3. Linge de ménage .....		.....
4. Vêtements et linge de corps .....		.....
5. Bijoux .....		.....
6. Livres et objets personnels .....		.....
TOTAL de l'estimation : .....+ crue à ..... % .....		TOTAL ..... .....
II. ARGENT MONNAYÉ ET NON MONNAYÉ		
7. Espèces monétaires .....		..... .....
8. Argenterie .....		Poids en marcs ..... .....
III. PROVISIONS DOMESTIQUES ET STOCKS MARCHANDS		
9. Alimentation : vin, lard, divers .....		.....
10. Chauffage/éclairage : bois, chandelle, etc. ....		.....
11. Textile : fils et toiles/laine .....		.....
12. Produits de la basse-cour : œufs, fromages .....		.....
13. Stocks céréaliers		
Froment .....		.....
Seigle .....		.....
Méteil .....		.....
Autre culture d'hiver (escourgeon, navette, etc.).....		.....
Céréales de printemps (avoine, orge, maïs, etc.).....		.....
14. Fourrages		
Pailles .....		.....
Légumineuses annuelles (pois, fèves, lentilles, etc.).....		.....
Foins (prés de fauche/ prés artificiels) .....		TOTAL ..... .....

IV. AVANCES À LA TERRE		
<b>15. Grande culture</b>		
Sole d'automne (plantes cultivées, surface, labours, engrais et amendements) .....		.....
Sole de printemps (pl. cultivées, surface, labours, engrais et amendements) .....		.....
Jachère (façons de labour, engrais et amendements) .....		.....
Surface des terres labourables (dont froissis) : .....	ha	
Réserves de fumier .....		.....
Prairies artificielles .....		.....
<b>16. Petite culture</b>		
Fruits et légumes, viticulture, cultures industrielles.....		.....
	TOTAL	.....
V. CAPITAL FIXE		
<b>17. Cheptel vif</b>		
Chevaux (et composition des attelages) / chevaux de selle .....		.....
Ovins (adultes et agneaux) .....		.....
Bovins (et composition des attelages) .....		.....
Porcins .....		.....
Autres .....		.....
Volaille .....		.....
<b>18. Cheptel mort</b>		
Matériel de labour (araïres, charrues, herses, rouleaux) .....		.....
Véhicules (chariots, charrettes, tombereaux) .....		.....
Entretien du bétail (parc, cabane de berger, auges, rateliers) .....		.....
Petit matériel (échelles, pelles, mesures, sacs, vans, tarares, etc.) .....		.....
Stocks (roues, barres de fer, reilhes, socs de rechange, bois de charonnage) .....		.....
	TOTAL	.....
VI. CRÉANCES COURANTES		
<b>19. Livraisons</b> .....		.....
<b>20. Loyers et rentes</b> .....		.....
<b>21. Prêts familiaux</b> .....		.....
<b>22. Autres prêts</b> .....	TOTAL	.....
VII. DETTES EXIGIBLES		
<b>23. Impôts</b> .....		.....
<b>24. Fermages</b> .....		.....
<b>25. Salaires et fournitures</b> .....		.....
<b>26. Autres</b> .....		.....
	TOTAL	.....
VIII. TITRES ET PAPIERS		
Contrat de mariage .....		.....
Inventaire/partage .....		.....
Baux .....		.....
Acquisitions .....		.....
Divers .....		.....
TOTAL DU CAPITAL D'EXPLOITATION (III 11B/12/13/14 + IV + V + VI 19).....	.....	TOTAL DE L'ACTIF MOBILIER (I + II + III + IV + V + VI) .....
PASSIF COURANT (VII).....	.....	SOLDE NET.....

